

Grille des salaires 2014		
Grille des taux horaires minimaux des personnels des cabinets dentaires applicables au 1 ^{er} janvier 2014 (horaire mensuel légal et conventionnel = 151,67 heures)		
1. PERSONNEL D'ENTRETIEN		9,53 €
2. PERSONNEL ADMINISTRATIF		
2.1 Réceptionniste ou hôtesse d'accueil		9,53 €
2.2 Secrétaire		10,55 €
3. PERSONNEL TECHNIQUE		
3.1 Aide dentaire		9,66 €
3.2 Assistante dentaire		10,65 €
	3.2.1 Mention complémentaire*	
3.3 Prothésiste dentaire de laboratoire		
	3.3.1 Niveau 1	9,96 €
	3.3.2 Niveau 2	12,56 €
	3.3.3 Niveau 3	15,52 €
	3.3.4 Niveau 4	16,88 €
4. PERSONNEL EN FORMATION CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
4.1 Secrétaire (ST)		
4.2 Aide dentaire	- de 26 ans 90 % Smic	8,58 €
4.3 Assistante dentaire	+ de 26 ans 100 % Smic	9,53 €
4.4 Brevet professionnel de prothésiste dentaire		
	- de 26 ans 90 % Smic	8,58 €
	+ de 26 ans 85 % de 12,01 €	10,68 €
4.5 Brevet technique de métier de prothésiste dentaire		
	- de 26 ans 90 % Smic	8,58 €
	+ de 26 ans 85 % de 14,84 €	13,20 €
* Mention complémentaire 5 % du taux horaire du poste d'assistant(e) dentaire prévu à la grille salariale au point 3.2, consécutifs à l'obtention d'une attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires tel que décrit à l'article 2.5.1 de l'annexe I de la Convention Collective Nationale des cabinets dentaires (proratisés pour les temps partiels).		
PRIME DE SECRÉTARIAT		
10 % du salaire mensuel minimal de base de l'assistante dentaire (proratisée pour les temps partiels)		162,00 €
Source CDF janvier 2014		